



HARENBERG [136]

ECO-QUARTIER DE 30 LOGEMENTS PASSIFS AVEC EPURATION ECOLOGIQUE DES EAUX USEES

Logements collectifs – construction neuve

11

kWh/m² an
Moyenne bruxelloise
150

Harenberg 119-161, 1130 Bruxelles

Maître d'ouvrage : Régie foncière de la ville de Bruxelles

Architecte : A2M

Bureau d'études : Istema + StuBeCo

30 logements passifs
dont 5 zéro énergie



η 77%
n50=0,6/h



PV 160 m²
Solaire TH. 161m²



PS
Rafraîchissement
nocturne



Abris vélo
Proximité TC
Zone résidentielle



Jardins
Dalles gazon



2 Citernes EP (30m³)
Wadi (100 m³)



Préfabrication
Gestion déchets C.



PMR

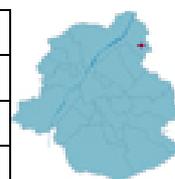


© A2M et Filip Dujardin

Ce projet est le point de départ d'une restructuration globale du quartier de Harenberg. L'implantation des différents blocs est conçue de manière à permettre une reproductibilité de l'opération, ceci afin d'aboutir à terme à une revitalisation du tissu urbain dans un esprit durable. Le projet consiste en la création d'un éco-quartier à savoir : un projet d'aménagement urbain ayant pour ambition de réduire son empreinte écologique et s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux, et ce en impliquant les habitants. Les bâtiments se composent de 30 logements passifs dont 5 sont zéro énergie. Un bloc est zéro énergie grâce à une réduction drastique des besoins en chauffage et une production d'électricité via des panneaux photovoltaïques, il autoproduit ses besoins en chauffage, auxiliaires et ECS. Un bâtiment peut être zéro énergie sur un bilan annuel et ne pas être en pratique totalement autonome tout le temps : il produit un surplus d'énergie l'été qu'il exporte sur le réseau, et consomme plus qu'il ne produit l'hiver.

EN CHIFFRES

Surface du bâtiment	3.377m ²
Réception des travaux	Sept. 2013
Coûts de construction HTVA, hors primes	1.400 €/m ²
Subvention bâtiment exemplaire	100 €/m ²



UN PLAIDOYER POUR UNE MOBILITE DOUCE

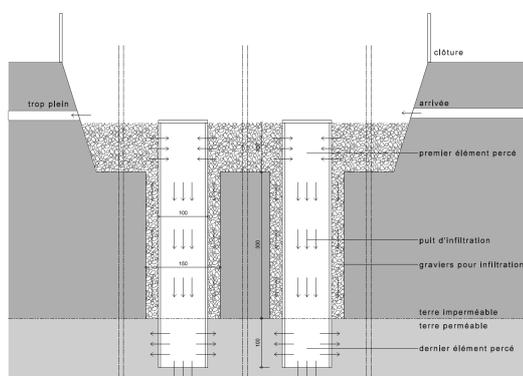
L'espace public est traité de façon à privilégier les piétons et la mobilité des PMR. En effet, la bordure disparaît au profit d'un espace public où coexistent les différentes catégories d'usagers, il n'y a plus de différence de niveau entre la partie carrossable et les trottoirs. Du point de vue du code de la route, le quartier est considéré comme une zone résidentielle. La vitesse y est donc limitée à 20 km/h, les piétons y sont prioritaires et les enfants peuvent y jouer. Cet espace public est une invitation à rejoindre une balade aménagée sur l'arrière des parcelles, il constitue une transition entre une voirie à passage rapide et un espace vert destiné à une marche paisible. De plus, le quartier est situé non loin d'une gare de train et de plusieurs lignes de bus. Afin de favoriser l'utilisation du vélo, un emplacement couvert par logement est prévu. Par contre, afin de limiter l'utilisation de la voiture, un seul emplacement pour deux logements est prévu.

Toutes ces mesures ne peuvent conduire qu'à promouvoir une mobilité alternative, à savoir une mobilité douce.



LE TRAITEMENT DES EAUX USEES IN SITU

Les eaux grises (savonneuses) et les eaux noires (fécales) sont tout d'abord décantées dans une fosse septique puis traitées sur le site via un marais artificiel (planté de roseaux) pour enfin être transférées vers le wadi (100 m³) et s'infiltrer dans le sol.



Le wadi est un bassin d'infiltration à ciel ouvert conçu pour stocker temporairement les eaux provenant des surfaces imperméabilisées de la parcelle lors d'un orage, afin de les infiltrer dans le sol. L'eau n'y est donc présente que de manière passagère. Il complète l'installation de récupération d'eau de pluie composée de 2 citernes de 15.000 litres. Dans ce projet, il permet aussi d'infiltrer les eaux traitées par le marais artificiel. L'espace qu'il occupe s'intègre à l'aménagement paysager.

CLIN D'ŒIL

Des fiches signalétiques pédagogiques et éducatives seront installées à divers endroits clés du projet afin d'expliquer la démarche. De cette manière, habitants et promeneurs seront conscientisés et comprendront mieux le fonctionnement des différents éléments leur permettant de vivre dans un quartier à impact moindre sur l'environnement.

ex.: explication de l'intérêt du bassin rosière ou du wadi vis-à-vis du traitement des eaux